

Mémoire pour le BAPE

Je me trouve aujourd'hui devant vous, encore. J'ai dû abandonner mes copies de dissertation qui commandent pourtant que je les termine, parce que c'est mon emploi salarié. En effet, je suis professeure de français, j'enseigne au collégial et je suis en fin de session. D'habitude, j'éduque de jeunes gens afin d'en faire de bons citoyens, mais une fois n'est pas coutume : je viendrai professer au bénéfice des commissaires. Il n'y a pas d'âge pour apprendre et je l'affirme en toute humilité, j'ai des leçons que vous devriez écouter. N'interrogez pas ma légitimité : je suis une experte, ce que je vais dire sera pesé philosophiquement et linguistiquement.

Justement, parlons de légitimité, la vôtre est fort questionnable. Vous avez été nommé par un gouvernement minoritaire qui a choisi de déclencher des élections, laissant en plan un dossier de règlement sur l'eau et un projet de loi sur un moratoire dont la discussion en commission parlementaire a été interrompue. Bien sûr, le BAPE est légal. Il y a cependant une nuance entre légalité et légitimité, le gouvernement en place possède le pouvoir législatif, ce qui ne veut pas dire qu'il a la légitimité morale et démocratique pour agir. La preuve : les électeurs ont refusé de leur donner un nouveau mandat, pas seulement sur la question du gaz de schiste, il est vrai, mais certainement pour le punir son manque de rigueur sur plusieurs plans. Le nouveau gouvernement libéral envisage une étude environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures. Alors, je le demande, que faisons-nous ici, sinon dépenser inutilement l'argent des contribuables en période d'austérité économique ? Si vous aviez un souci de légitimité, vous vous saborderiez sur le champ : la pertinence de votre mandat est disparue avec la défaite électorale de l'ancien ministre de l'Environnement.

Le mandat du BAPE en est un de consultations publiques et de recommandations. Relevez-vous les problèmes qui sont soumis par la population pour insister fortement auprès de l'État afin qu'il corrige ces graves lacunes? Permettez-moi d'en douter. J'ai participé à l'ensemble du processus de cette filière depuis 2010 et j'ai représenté ma communauté pour soumettre trois problèmes importants. Je vous annonce qu'en date de ce jour, aucun de ses problèmes n'a été réglé. J'habite Saint-Jude et parle au nom de mes concitoyens.

- 1) L'école primaire aux Quatre-vents compte 4 pavillons dans quatre villages, dont le mien, et celui de St-Louis. Il y a une tête de puits non adéquatement protégée à moins de 500 mètres de l'école à St-Louis. Le temps d'évacuation en cas d'accident est de 4 secondes. Qu'est-ce qui a été fait ? Rien. Pas de plan d'urgence, pas de matériel pour traiter les incendies d'hydrocarbures, pas d'unité de surveillance.
- 2) La municipalité de Saint-Jude a demandé à être exemptée de toute opération de fracturation hydraulique, étant donné la fragilité de ses sols. Je rappelle le décès de la famille Préfontaine en 2010, à cause d'un décrochage de terrain. Aucune réponse, ni des membres de l'ÉES, ni des deux gouvernements successifs, malgré des pressions médiatiques et politiques de la part de la municipalité et de la candidate de QS aux deux dernières élections. Je connais bien cette dernière puisque c'était moi.

3) Finalement, le puits de La Présentation qui se trouve à moins de 5 kilomètres de notre village fuit toujours, laissant échapper, depuis 2011, du gaz dans la nature, soit les terres agricoles et possiblement les eaux, puisque la rivière Salvail ne coule pas loin.

Comment voulez-vous que la population accorde la moindre crédibilité aux assurances que la filière gazière et pétrolière va avoir les plus hauts standards de qualité et que le gouvernement veillera à la sécurité de sa population ?

Nous sommes en face d'un conflit entre deux groupes sociaux : les industriels fortunés et bien organisés des gazières et les citoyens ordinaires. La dissymétrie est incroyable quant aux moyens. A-t-on pris note de ce déséquilibre et tenté d'en amoindrir la disproportion ? Non. Cela entache aussi la légitimité de cet exercice. Je vais vous en faire la démonstration.

Je suis mère de deux enfants de 11 et 14 ans, professeure au collégial qui enseigne à temps plein, présidente du comité contre le gaz de schiste de la Vallée des Patriotes, responsable de la commission thématique à l'éducation de Québec solidaire et blogueuse, quand j'ai le temps, pour renseigner les gens sur les questions écologistes. De combien de temps salarié est-ce que je dispose pour faire un mémoire ? Aucun. Le temps, tout court, en session scolaire et en plus en période électorale, comme c'était le cas ce printemps, manque vraiment. Pourtant voilà mon mémoire. Donné dans les temps à quelques minutes près.

J'ai déjà dit que j'ai participé à toutes les instances du processus, à une exception près : la première partie du BAPE dont vous êtes les commissaires. Et, la raison était qu'il y avait un obstacle majeur, une lacune démocratique inouïe : j'étais candidate aux élections provinciales et donc démissionnaire de mon comité de mobilisation. Comme je veux faire preuve d'intégrité quand je me présente devant la population, j'abandonne toute charge qui pourrait me mettre en conflit d'intérêts ou même en apparence de conflits d'intérêts. Aurais-je pu me présenter aux audiences entre le 31 mars et le 7 avril ? Bien sûr que non, cela aurait mis en péril l'intégrité des audiences par une intervention de nature politique dans un organisme qui se doit d'être neutre. Daniel Breton a perdu son ministère pour avoir, prétendument, fait des pressions sur des commissaires.

Ainsi, pendant une partie du processus, j'ai perdu ma voix pendant que je faisais mon devoir auprès des citoyens. Doit-on perdre le privilège d'expression citoyenne lorsque nous choisissons de nous présenter comme candidat ? Dans mon cas, le paradoxe est d'autant plus fort que la principale raison de ma présence en politique est de donner une voix aux opposants contre les hydrocarbures et la fracturation hydraulique. Le fait est connu et mon principal appui en proportion lors de la dernière élection provient justement des gens qui habitent mon village. Élire un député ne dépend pas que d'une question, je l'ai dit. Néanmoins, je puis dire que j'ai développé une certaine expertise professionnelle pour discuter de la question d'acceptabilité sociale, ayant passé par deux fois le test des urnes. A-t-on fait appel à mon expertise pour discuter cette question

épineuse ? L'aurait-on fait que j'aurais refusé pour ne pas entacher le processus par une marque politique. Les partis libéral et péquiste sont toujours extrêmement chatouilleux dans ces dossiers. Je suis libérée de mon mandat et je redeviens citoyenne bénévole devant vous et ma parole vaut celle des autres. Pas plus, pas moins. J'en suis fort aise, mais cela montre aussi l'ensemble des difficultés que subissent les gens ordinaires quand ils veulent faire entendre leur voix dans les instances démocratiques et institutionnelles. J'espère que vous garderez en tête ces réflexions quand viendra le temps d'examiner la question de l'acceptabilité sociale. Je vous l'assure, les gens ne se laisseront pas berner, s'ils jugent qu'ils ont mal été servis par les instances qui sont censées défendre leurs intérêts, ils en refuseront les conclusions. Nous vous avons à l'œil.

15 mai 2014

Marie-Ève Mathieu
Militante écosocialiste et présidente du groupe
de mobilisation contre les gaz de schiste
de la vallée des Patriotes